

## Le Mot du Maire

Entraînée, tout au long des saisons, par de violents coups de vents, 2017 s'en va....

Pour nous, elle fut l'année de la réalisation d'un projet d'envergure : la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments et installations ouvertes au public.

Si, l'église et le cimetière ont pu bénéficier de dérogations, l'une par son caractère architectural, l'autre par la pente naturelle du terrain et l'exiguïté des entre-tombes, le bâtiment abritant la mairie et la salle municipale n'a pu échapper à la loi. Ces aménagements devraient être terminés début 2018, et leur inauguration est prévue lors de la cérémonie des vœux du maire, le vendredi 26 janvier.

En 2017, comme tous les ans, les travaux d'entretien se sont poursuivis : voirie, forêt, captages, etc, etc... Nous en reparlerons lors du bilan financier dans un prochain numéro.

Des changements, aussi, sont intervenus dans l'année : notre commune, trop petite (!) pour être équipée du matériel nécessaire, ne délivre plus ni passeport, ni carte d'identité. Il faut, désormais, aller à Guéret, Aulun, Aubusson, etc ; une première fois pour la demande, une deuxième fois pour retirer le document. Comment font ceux qui ne peuvent se déplacer ????

Le service de proximité disparaît.



Les services de l'Etat aussi n'apportent plus les mêmes prestations à la population : plus de guichet permis de conduire ou carte grise... Comment font ceux qui n'ont pas internet ????

Mais, et je vous l'avais annoncé en début d'année, le plus grand changement a été la fusion de la Ciate avec la Communauté de Communes de Bourgueuf - Royère de Vassivière. Un an après celle-ci, cette nouvelle communauté qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, s'appellera Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, cherche encore ses marques : harmonisation des compétences, répartition des charges, fiscalité... entraînent beaucoup de débats et de travail pour les agents et les élus.

Mais les changements vont se poursuivre, nous devrions perdre les compétences déchets, eau et assainissement qui seraient assurés par la communauté de communes. Le service s'éloigne encore de l'habitant.

Vous avez compris que je ne suis pas satisfaite de ces changements qui éloignent les services de la population. Sachez que je mets et que je mettrai toute mon énergie à défendre la qualité du service public et à la réalisation des projets communaux.

Mais changements ou pas, 2018 arrive et le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Le Maire



## Naissance :

Le 6 décembre, Frida est née dans la famille d'Aurélié LARDY et Nicolas HAMONEAU, au village de Mazeimard. C'est avec joie que nous accueillons la petite sœur de Zacharie.



Le Groupement de Gendarmerie Départemental de la Creuse nous demande de vous alerter sur les risques de cambriolage pendant la période de fêtes qui arrive mais aussi tout au long de l'année. Il préconise un certain nombre de bons réflexes :

Pour celui qui s'absente :

- verrouiller les portes et fenêtres en cas d'absence même de courte durée,
- ne pas laisser les clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs,
- ne pas laisser déborder la boîte aux lettres, demander à un ami de lever le courrier,
- aviser la gendarmerie de son départ en cas d'absence prolongée.

Pour celui qui reste :

- adopter une attitude civique en informant la gendarmerie de tout mouvement anormal dans le voisinage,
- et même relever l'immatriculation des véhicules suspects.



Depuis quelques semaines, Madame Agnès LA ROCCA habite au n° 1 de la rue des Ecoliers. Nous lui souhaitons la bienvenue.



Comme nous vous l'avons annoncé dans MAISONNISES'INFOS, du

mois d'octobre, le recensement de notre population va avoir lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France et détermine la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découlent d'une part la participation de l'État au budget des communes (plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante), d'autre part le nombre d'élus au conseil municipal.

Par ailleurs, le recensement aide les professionnels à mieux connaître leurs marchés et permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

Il est donc essentiel que chacun y participe !

Comment faire ?

Madame Patricia CAILLAUD est notre agent recenseur. Elle se présentera chez vous (munie de sa carte officielle) et vous remettra les documents utiles.



Le plus simple, est de répondre par internet sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) dans la rubrique «Accéder au questionnaire en ligne». Vous trouverez sur la notice qu'elle vous remettra vos identifiants et mot de passe nécessaires. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.



Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir et il viendra les récupérer à un moment convenu avec vous. Il peut vous aider si vous le souhaitez.

Rassurez-vous, le recensement est sûr : vos informations personnelles sont protégées. Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Vos nom et adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, ils ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



**Pétards et feux d'artifice** : Par un arrêté pris le 11 décembre, Monsieur le Préfet de la Creuse interdit la vente, la détention et l'usage de pétards et feux d'artifice sur la voie publique, sur l'ensemble du département de la Creuse, du 20 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclus.

Pour la même période, sont également interdits la vente, l'achat, le transport de substances incendiaires permettant de détruire les biens d'autrui ou de créer un danger pour les personnes.



**Le mauvais temps a juste retardé mais n'a pas découragé les bénévoles et « artistes » qui ont, encore une fois, décoré la place, la bibliothèque et les entrées du bourg.**

**Merci à eux, qui ont donné de leur temps et partagé leur art.**

## Vœux du Maire

Vous êtes tous invités à

la cérémonie des vœux du Maire,

le vendredi 26 janvier 2018 à 18 h 30,

à la salle communale.

Une occasion pour faire mieux connaissance et accueillir les nouveaux arrivants autour du verre de l'amitié.

Venez nombreux !

